

	ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE DE L'ESTRIE	
	Titre : Politique de supports aux athlètes lors d'activité de financement	
Application : aux patineurs de l'Estrie sur l'Équipe du Québec	En vigueur le : 19 novembre 2001	

PRÉAMBULE

Document soumis au conseil d'administration de l'ARPAE pour consultation le 19 novembre 2001 et adopté le 19 novembre 2001. Révisé le 26 juin 2006

L'Association régionale reconnaît les efforts des patineurs pour percer sur la scène nationale et internationale. De plus, elle désire exercer une visibilité envers les patineurs de ce niveau.

OBJECTIFS

Les membres du CA de l'ARPAE conviennent de l'importance d'encourager financièrement les patineurs de la scène nationale et internationale et de l'importance d'être présents comme association à ces activités de financement

MODALITÉS D'APPLICATION

Activité organisée pour venir en aide à un patineur membre d'un club de l'Estrie, sur l'équipe du Québec.

Un montant de 100.00\$ par patineur de la scène nationale et internationale sera alloué pour l'achat de billets. Le patineur doit présenter par écrit un résumé de son activité de financement.

Les membres du C.A. désirant encourager ces patineurs se partageront les frais qui dépassent la participation de la région.

Si le patineur organise plus d'une activité de financement par année, l'achat de billets lui sera remis une seule fois pour l'activité de son choix.

Ce montant sera remis au patineur au plus tard la journée de son activité de financement.